

COMMUNE DE CUBIÈRES

48190 CUBIÈRES

**Séance du
15 avril 2025**

**Objet : Approbation des comptes de
gestion 2024**

Date de convocation : 11/04/2025
Date d'affichage : 11/04/2025

Membres afférents au Conseil : 10
Membres en exercice : 10
Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Le mardi 15 avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures et trente minutes, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le maire, Stephan MASSADOR.

Présents (10) : Monsieur Massador Stéphane, Monsieur Laurent Christian, Monsieur Folcher Joël, Monsieur Bargeton Pierre, Monsieur Coulet Joël, Monsieur N'DIAYE Julien, Monsieur Flouret Bruno, Madame Reboul Martine, Madame RIBIERE Valérie, Monsieur ROCHER Claude.

Madame Martine REBOUL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de l'année 2024. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

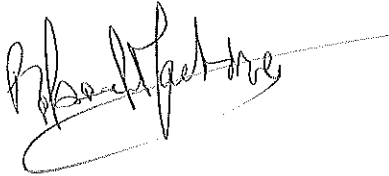
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 ;
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE à l'unanimité des membres présents, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Ainsi fait et délibéré le 15 avril 2025.

**La secrétaire de séance,
Martine REBOUL**



**Le Maire,
Stéphan MASSADOR**

